Soixantième année. - N ° 179 A Vendredi 18 septembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2642

2B – HAUTE-CORSE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

Jugement d'ouverture

Date : 8 septembre 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
927 460 113 RCS Bastia.
LUCIANI 2L IMPORT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Activité : la société a pour objet, en france et à l'étranger : pour tout type de véhicules motorisés : achats, ventes, import, export, dépannage, carrosserie, nettoyage, mécanique, entretien général, location, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet..
Adresse : 5, faubourg Saint-Antoine, Chez "Cinema l'Alba", 20250 Corte.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 1 juillet 2026, désignant liquidateur SARL Epilogue, Représentée par Me Guillaume Larcena 28 boulevard pascal paoli 20200 Bastia. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.